

Arrondissement de TOULON
Département du VAR

MAIRIE DE LA CRAU

Bd de la République
83260 LA CRAU
☎ 04.94.01.56.80

REPUBLIQUE FRANCAISE

LA CRAU, le

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2009**

PRESENTS : M. Christian SIMON, Maire ;

M. Christian DAMPENON, Melle Paule MISTRE, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Marie-Claude GARCIA, M. Max ESPENON, Mme Patricia GALIAN, M. Gérard LAUGIER,
Maire-Adjoints ;

M. Gérard SIMON, M. Marc ALLAMANE, Mme Catherine DURAND, Mme Michelle DAZIANO,
Mme Christine MARTINEZ, Mme Elodie TESSORE, M. Alain ROQUEBRUN, M. Raymond
CORPORANDY, Madame Josiane AUNON, Melle FILIPPI, M. Jean-Claude ANDRIEU, M. Jean-
Pierre SABATHE, Mme Valérie HUBAUD, M. Jean-Pierre TROUBOUL, M. Pascal COMBY,
Mme Maguy FACHE, Conseillers Municipaux ;

REPRESENTES : M. Jean-Pierre SIEGWALD, Mme Anne-Marie METAL, M. André SUZZONI,
Mme Coralie PEREZ, Mme Cécile DANIEL, M. Jean CODOMIER

ABSENTE : Mme MOUSSAOUI

SECRETAIRE : Melle FILIPPI

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de deux démissions du Conseil Municipal : Magalie LAURE,
M. Yves DEVAUX, appartenant au groupe « Cap sur l'Avenir »

Suite à ces démissions des courriers ont été expédiés aux suivants de liste comme la loi le stipule, dans un premier temps à M.LECLAIR, puis à Mme LOONES ; ces deux personnes n'ont pas souhaité participer au Conseil Municipal.

Les deux suivants contactés, c'est-à-dire Mr ROCHE et Mme LEBAILLIF, n'ont pas encore donné de réponse.

La présente séance du Conseil Municipal se fait donc au nombre de 31 membres au lieu de 33.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Rapporteur Christian SIMON

M. COMBY souhaite faire une déclaration liminaire en rapport avec le Débat d'Orientation Budgétaire.

M. Le Maire préfère que la question soit traitée en affaires diverses ou après la 1^{ère} délibération.

A l'unanimité il est décidé de donner un avis favorable au projet de SCOT arrêté sous les réserves suivantes :

- la prise en compte de la zone humide dans le secteur de l'Estagnol comportant une ZNIEFF de type II,
- la création d'un véritable Pôle Economique Agricole,
- la possibilité de permettre la diversification des revenus agricoles par la réalisation :
 - d'hôtels de campagne
 - de chambres d'étudiants
 - de logements pour salariés saisonniers des exploitations
 - d'aires naturelles de loisirs
- l'intégration de LA CRAU dans le maillage des pistes cyclables
- le développement d'un plan de traitement des déchets du BTP
- le lancement d'études visant à la réalisation d'une cartographie des nuisances olfactives
- l'identification des lignes à haute tension à enfouir au sein des zones d'habitation.

M. PERILHOU de l'AUDAT (Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise) est intervenu pour présenter le projet en diaporama à l'assemblée.

Durant son exposé, M.PERILHOU a apporté certaines précisions :

Il indique à M.SABATHE que le niveau de densification reste de la responsabilité de la commune dans le cadre du PLU. Le SCOT n'émet que des préconisations.

Il fait savoir que le public peut consulter le projet de SCOT en ligne sur le site « scot-pm.org »

M. TROUBOUL demande quelle peut être l'influence du SCOT par rapport au futur tracé de la LGV.

M. PERILHOU indique que dans un premier temps le syndicat mixte SCOT PM, à l'exception des représentants de la Vallée du Gapeau, s'est prononcé en faveur du tracé des métropoles du Sud. Toutefois le projet de la LGV n'étant toujours pas arrêté, il n'a été intégré aucune préconisation particulière à ce sujet dans le document du SCOT. Une révision du SCOT interviendra dès que le tracé sera connu de manière définitive notamment afin d'atténuer au maximum les impacts de la LGV.

M. COMBY demande si une estimation de l'augmentation du nombre d'habitants à la Crau a pu être chiffrée.

M.PERILHOU indique que le SCOT arrête un nombre global de constructions de résidences principales à réaliser chaque année (soit 2320) et fait ensuite une répartition par secteur géographique.

M. TROUBOUL souhaite savoir si cette répartition peut influencer le prix du mètre carré.

Etant donné la volonté du SCOT d'améliorer l'offre de constructions neuves, il serait plutôt à penser que le prix du mètre carré, nonobstant la conjoncture actuelle, risque de diminuer.

En matière de développement des transports collectifs et à la demande de M. Gérard SIMON, M. PERILHOU, fait part de la priorité du développement de l'offre du TER. Ainsi, l'objectif fixé à long terme est d'un TER toutes les 25 minutes sur la Ligne St Cyr – Solliès-Pont et d'un TER toutes les 30 minutes entre Hyères et la Pauline. Toutefois, des ouvrages importants sont à réaliser dans cette perspective et différents passages à niveau devront être fermés. La question du financement des équipements à réaliser (parkings relais, 3^{ème} voie...) est également à résoudre.

M. COMBY estime que la commune de la Crau ne doit pas être exclue en matière de développement des « modes doux » de déplacement.

M. PERILHOU explique qu'aucune commune ne sera exclue concernant ce point. Il revient à chaque commune d'entamer une réflexion à ce sujet en suivant les orientations générales du SCOT.

M. le Maire prend ensuite la parole pour faire part des différents points défendus par la Commune de La Crau, outre les zones d'habitat et les zones artisanales. Il rappelle dans un premier temps que lors du vote du PLU (en fait voté avant le SCOT), il n'a pas été demandé d'extension supplémentaire de zones constructibles ou de zones d'activités car la Commune dispose de 60 hectares de terrains disponibles en réserve.

S'agissant des demandes qu'il a présentées devant le Syndicat Mixte avec MM. SIEGWALD et EMERIC, celles-ci concernent en fait les réserves émises dans la présente délibération (voir ci-dessus).

Par ailleurs, M. le Maire souhaiterait une définition plus précise des zones agricoles à préserver pour éviter la vente de terrains agricoles à des non agriculteurs et au final des situations d'infraction au code de l'urbanisme.

M. Le Maire rappelle ensuite que la loi SRU va dans le sens d'une densification des centres-villes. Le SCOT demande un effort plus important en ce sens pour les communes proches de Toulon (La Seyne, La Garde, La Valette, Ollioules, Le Pradet, Six-Fours) que pour celles de la Vallée du Gapeau. Toutefois, une réflexion a été engagée au sein de l'équipe municipale et une densification du centre va donc être envisagée, principalement dans le quartier des Maunières, ceci afin d'économiser le foncier de la commune.

M. le Maire insiste sur une orientation du SCOT qu'il estime essentielle, à savoir le maintien et le développement en centre-ville des activités commerciales.

Concernant les transports en commun, M. le Maire constate que le maillage des lignes régulières n'est pas adapté. Ainsi, le secteur de la zone d'activités de l'Est de Toulon n'est pas desservi par les lignes qui traversent la ville de La Crau. Une redéfinition du maillage est donc à mettre en œuvre.

En matière de développement du tourisme agricole, celui-ci s'avère quelque peu limité du fait d'une jurisprudence du Conseil d'Etat qui n'autorise désormais sur les terrains agricoles que des constructions directement liées à l'exploitation. Une parade a pu être mise en place à travers le SCOT, grâce à la formulation suivante : *« pour que les projets de valorisation agricole comportant des constructions non directement liées aux exploitations soient possibles, les PLU peuvent délimiter des zones naturelles de taille et de capacité réduites au sein des espaces agricoles, à condition de respecter les contraintes particulières de densité et d'insertion dans le site qui seront définies dans le PLU »*.

M. EMERIC rappelle que le PLU de La Crau reprend bien les termes de la loi concernant les constructions neuves en terrains agricoles. Il souhaite que puisse être prise en compte la notion de complémentarité de revenus agricoles (tourisme, logements étudiants par exemple) qui, selon lui, représente également un moyen de protection de l'agriculture.

M. le Maire souhaite que soit créé en ce sens un « Pôle de Développement Economique Agricole ».

M. le Maire tient à remercier l'ensemble des élus qui siègent au sein du Syndicat Mixte et qui ont participé à l'élaboration du SCOT.

M. Le Maire précise à M. SABATHE que la zone correspondant à la ZNIEFF était déjà inscrite dans l'ancien POS en tant que zone d'activités. Dans le cadre du PLU, cela a été maintenu. Les services de l'Etat n'ont jamais remis en cause cette situation, sachant par ailleurs que la ZNIEFF n'a été validée qu'au niveau départemental et pas encore au niveau national. La réduction de cette zone est due à des infractions commises par des entreprises privées qui ont fait l'objet d'une condamnation et ont été astreintes à remettre les lieux en état.

Désormais, l'objectif de la Commune est de déclasser la partie de la zone concernée par la ZNIEFF (12 à 17 hectares maximum), mais, compte tenu du manque à gagner que cela entraîne, M. le Maire négocie actuellement avec les services de l'Etat la possibilité d'implanter une autre zone d'activités sur le territoire communal.

La séance est levée pour une pause de quelques minutes.

Préalablement à la poursuite de l'ordre du jour, M. COMBY souhaite faire une déclaration liminaire.

M. Gérard SIMON fait part de son opposition à cette intervention car il estime qu'elle devrait être faite dans la partie des Affaires Diverses.

M. le Maire, sur proposition de M. Gérard SIMON, soumet cette question au Conseil Municipal qui vote contre à la majorité.

M. COMBY estime qu'il s'agit d'un déni de démocratie.

M. le Maire lui rappelle qu'il pourra lire sa déclaration lors des questions diverses.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Rapporteur M. le Maire

M. le Maire fait part des orientations budgétaires communiquées aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.

M. le Maire tient à évoquer les conséquences de la crise actuelle. Celle-ci est d'autant plus pesante pour les collectivités que les compétences qui leur sont transférées sont de plus en plus nombreuses, alors que les recettes sont limitées.

Il espère que l'entrée de la Commune dans TPM va permettre la réalisation de certains projets. En outre, des conséquences sont à envisager en matière budgétaire ce qui impliquera le vote, au cours de l'année, de décisions modificatives budgétaires.

M. SABATHE estime que la présentation de M. le Maire suscite de nombreuses interrogations (reports ou suppressions de projets, intégration effective dans TPM et ses conséquences) d'autant que, selon lui, la conjoncture économique ne devrait pas présenter un impact important sur la politique budgétaire de la Commune. Il constate cependant que les dépenses de fonctionnement ont progressé de 10% alors que les recettes de fonctionnement ont diminué de 5%, et que la pression fiscale va augmenter. Il regrette que les projets d'investissement ne soient pas chiffrés afin de vérifier si les possibilités de financement correspondent.

Concernant le recours à l'emprunt, celui-ci sera ajusté chaque année en fonction des recettes. M. SABATHE s'inquiète de ce recours systématique, sachant que les recettes ne sont pas pérennes, et il craint une répercussion sur la fiscalité directe locale.

M. le Maire estime que les investissements prévus pour 2009 sont nécessaires à la population (réalisation de la nouvelle école Jean Moulin par exemple) et permettront par ailleurs de bénéficier de FCTVA supplémentaire. Ces investissements visent également à soutenir les entreprises locales et l'emploi.

Concernant le portique du parking de l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, M. le Maire indique à M. SABATHE qu'il envisage l'installation d'un portail coulissant et la création d'une deuxième sortie réservée aux services municipaux et dotée d'un portail de même type.

S'agissant de l'installation de caméras de surveillance, M. le Maire précise à M. SABATHE qu'il a chargé le service de Police Municipale et la Gendarmerie d'identifier des points stratégiques. Huit à dix sites d'installation sont prévus. Il a inscrit cette prévision au Budget 2009 afin de bénéficier des fortes subventions accordées dans ce domaine cette année.

M. SABATHE espère que les coûts relatifs à la sortie de la CCVG apparaîtront dans le Budget 2009. M. le Maire lui indique qu'un état du patrimoine de la CCVG va être établi et que 30% de ce patrimoine doit revenir à la Commune de La Crau. Tout coût éventuel sera pris dans le cadre de l'attribution de compensation de transfert de compétences et n'impactera pas le budget communal. En matière de transfert de personnel, des discussions sont engagées sur le nombre d'agents qui devront intégrer la Mairie de La Crau (25 selon la Commune et 30 selon la CCVG).

M. DAMPENON rappelle qu'en termes de fiscalité, c'est la situation au 1^{er} janvier de l'année qui est prise en compte. Cela implique donc que la taxe additionnelle de TPM ne sera pas perçue en 2009. Il tient à souligner que la préparation budgétaire, dans le cadre de l'intégration dans TPM, ne pose aucune difficulté particulière. La seule difficulté est la gestion des recettes par rapport à l'augmentation inéluctable des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel.

Il rappelle que la fiscalité locale ne représente que 35% des recettes.

M. le Maire indique que le Budget 2009 sera le reflet de la mise en œuvre du programme de mandat que son équipe et lui-même souhaitent réaliser. Il faut cependant prendre en compte la conjoncture économique.

M. COMBY pense que ce débat d'orientation budgétaire est tardif. M. DAMPENON rappelle les termes de la loi à ce sujet : le budget primitif doit être voté avant le 31 mars et le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois précédant ce vote.

M. COMBY estime que les orientations présentées par M. le Maire ne vont pas dans le sens d'un soutien à l'action sociale ou à l'emploi. Il évoque le contexte de crise ainsi que les défaillances de l'Etat concernant l'aide financière accordée aux Communes.

M. COMBY pense que l'intégration dans TPM ne sera pas aussi rapide que prévu, d'autant qu'aucune prévision budgétaire concernant la Commune de La Crau n'a été prise en compte dans le budget de la Communauté d'Agglomération.

Il relève également une augmentation de la pression fiscale de même qu'une forte progression des dépenses de fonctionnement.

M. COMBY relève avec satisfaction la prévision d'acquisition de terrains. M. le Maire lui rappelle que la précédente municipalité avait acheté de nombreux terrains représentant une surface totale de 17ha (terrain du cimetière, Estagnol, etc.).

M. COMBY fait part de ses incertitudes concernant les recettes d'investissement.

Au sujet du budget de l'eau et de l'assainissement, M. COMBY rappelle la position de son groupe en faveur d'une gestion en régie directe.

M. COMBY regrette que les marchés publics lancés par la Commune ne permettent pas de faire travailler les entreprises crauloises. M. le Maire lui rappelle que les dispositions du Code des Marchés Publics interdisent l'intégration du critère de localité dans les marchés, ce

qu'il regrette. Le « saucissonnage » des marchés (division en plusieurs petits lots) n'est également pas admis.

M. DAMPENON signale que des entreprises crauroises ont été consultées pour de petits marchés : parfois elles n'ont pas répondu à l'appel d'offres, parfois elles ont fourni un dossier incomplet, ce qui n'a pas permis de les retenir.

Monsieur le Maire apporte plusieurs précisions à M. COMBY :

- L'entrée dans TPM se fera, selon lui, assez rapidement. Les problèmes patrimoniaux pourront être réglés ultérieurement.

- La grande capacité d'endettement

- En ce qui concerne l'emploi, M. le Maire rappelle que les frais de personnel représentent 54% des dépenses de fonctionnement limitant la marge de manœuvre dans ce domaine.

- De gros efforts vont être fournis en matière sociale.

- Concernant la fiscalité, le bilan sera à faire à l'issue de son mandat en tenant compte du taux d'inflation. Il rappelle que l'Etat transfère de plus en plus de compétences aux collectivités territoriales sans apporter les financements correspondants. Ce transfert de compétences doit s'accompagner d'un transfert d'imposition, d'autant que dans le cadre de la réforme de la fiscalité, on observe une baisse de l'imposition sur le revenu.

- L'attribution de compensation versée par la CCVG à la Commune est restée identique depuis sa création, sans prise en considération de l'augmentation de la population, de l'augmentation du taux de la taxe professionnelle (passé de 19,19 à 23,38) et de la création de zones d'activités dont l'incidence première est l'augmentation du produit de la taxe professionnelle. Ces éléments seront revus avec l'entrée dans TPM.

- En matière d'eau et d'assainissement, M. le Maire rappelle que ces services requièrent une technicité particulière et évoque le coût élevé des astreintes.

La séance est levée pour une pause de quelques minutes.

M.ROQUEBRUN quitte la séance et donne procuration à Monsieur Gérard SIMON.

ECOLE DE MUSIQUE – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2009

Rapporteur M. ALLAMANE

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer un acompte sur subvention avant le vote du budget d'un montant de 24 000 euros à l'école de musique.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2009 - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 10 OCTOBRE 2008

Rapporteur M.DAMPENON

Il est décidé, à l'unanimité, le retrait de la délibération du 10/10/2008 instituant une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour donner suite à la demande de Monsieur le Préfet du Var.

M.SABATHE observe que la Commune, en tant que membre d'un EPCI, ne pouvait prendre de décision instituant une taxe déjà existante au sein de cet EPCI. Il évoque le caractère illégal de cette décision.

M. le Maire lui indique que cette délibération avait été prise dans le cas où l'arrêté du Préfet relatif à l'intégration dans TPM serait intervenu avant la fin de l'année 2008, sachant par ailleurs qu'il fallait prendre en compte la date butoir du 15 octobre pour l'instituer.

Cette délibération est donc retirée mais sera à nouveau soumise au vote du Conseil avant le 15 octobre 2009 pour l'année 2010.

M. DAMPENON rappelle à M.SABATHE que celui-ci n'a jamais remis en question le principe de légalité de la taxe lors du dernier conseil mais reprochait l'absence d'évaluation du montant de cette taxe.

M. COMBY tient aussi à souligner que son groupe avait remis en cause la légalité de la délibération initiale.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009

Rapporteur M.DAMPENON

5a : Dotation globale d'équipement ; équipement d'un système de vidéo surveillance

A l'unanimité, il est décidé de solliciter une subvention de l'Etat de 79.407.60€ au titre de la dotation globale d'équipement soit 60% de l'opération, en vue de l'installation d'un système de vidéo surveillance, la commune s'engageant à lancer les travaux avant la fin de l'année 2009 en fonction de la subvention obtenue.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	79 407.60€ (60%)
Autofinancement	52 938.40€ (40%)
TOTAL HT	132 346.00 €
TVA (19.60%)	25 939.82€

Soit, un total TTC de 158 285.82 € TTC

Il est précisé que cet investissement s'intègre dans le plan de relance de l'économie engagé par le gouvernement, et que cette opération devra être engagée avant la fin de l'exercice 2009.

M. COMBY demande une précision concernant le libellé de la délibération, et reproche que le titre ne corresponde pas à la délibération.

Mme HUBAUT demande combien de sites de vidéosurveillance sont prévus.

M. Le Maire évoque une dizaine de points.

5b : Dotation globale d'équipement ; création de préau

A l'unanimité, il est décidé de solliciter une subvention de l'état de 80 268.00 € au titre de la dotation globale d'équipements soit 60% de l'opération, pour la création de préaux dans deux écoles, la commune s'engageant à lancer les travaux avant la fin de l'année 2009 en fonction du taux de la subvention obtenue.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	80 268.00 € (60%)
Autofinancement	53 712.00 € (40%)
TOTAL HT	133 780.00 €
TVA (19.60%)	26 220.88 €

Soit, un total TTC de 160 000.88 € TTC

Mme HUBAUT demande quelles sont les écoles concernées.
Il s'agit en l'occurrence des préaux de Jean Aicard, Jules Audibert, en plus de Jean Giono déjà construit. Il est précisé qu'il s'agira du même type de préau.

TAXES D'URBANISME - ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur M.DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'admettre en non valeur la somme de 97€ concernant les sommes dues au titre de la TLE dans le cadre du permis de construire 83.047.95.HC.056 accordé à M. Philippe SAUZADE.

PASSEPORTS BIOMETRIQUES - STATION FIXE D'ENREGISTREMENT CONVENTION PREFECTURE /COMMUNE

Rapporteur M.DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention établie en vue de définir les conditions dans lesquelles le Préfet met en dépôt auprès du Maire de la Crau la station d'enregistrement des demandes de passeports biométriques.

M. COMBY demande combien de passeports sont délivrés à la Mairie de la Crau.

Il est répondu que 400 passeports sont délivrés à l'année.

Cette station va être installée au rez-de-chaussée de la mairie au service Etat Civil.

M. SABATHE demande si les passeports en cours pourront être transformés. Il est répondu qu'après échéance, ils seront remplacés.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT ET L'ORDRE DES AVOCATS

Ajournée

VACATIONS DE POLICE MUNICIPALE – OPERATIONS FUNERAIRES - FIXATION DU MONTANT

Rapporteur M. Le Maire

A l'unanimité, il est décidé de proposer à M. le Maire de fixer à 20 euros le montant de la vacation de police due dans le cadre de diverses opérations funéraires (départs et arrivées de corps, exhumations, soins de conservation).

M. le Maire précise que cette vacation ne rentre pas dans les comptes de la Commune qui doit seulement en fixer le prix selon la loi. Les vacations sont directement payées par les familles.

CIMETIERE -TARIFS DES CONCESSIONS TEMPORAIRES - TERRES DE 15 ANS ET 30 ANS

Rapporteur M. Gérard SIMON

A l'unanimité, il est décidé de fixer comme suit les nouveaux prix des concessions funéraires temporaires qui seront applicables au 1^{er} Mars 2009 :

	Tarifs actuels	Tarifs 1/3/2009
Concession 15 ans (emplacement terre) 1 corps	300 euros	500 euros
Concession 30 ans (emplacement terre) 1 corps	550 euros	800 euros

APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur M.DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie, ainsi que les actes y afférents, avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

L'entreprise SCREG SUD EST sise à Toulon, pour un montant minimum annuel de 400 000,00 euros HT, et un montant maximum annuel de 850 000,00 euros HT.

M. COMBY demande si le périmètre a été défini en tenant compte des voiries qui deviendront communautaires avec l'intégration dans TPM. Ce marché à bon de commandes intègre bien ces données.

M. SABATHE relève un problème de forme : selon la loi, l'identité des parties contractantes (nom de l'entreprise et de son représentant) doit apparaître dans la délibération. Cette information sera vérifiée et le nom du représentant sera éventuellement rajouté dans la délibération.

M. COMBY fait part de l'abstention de son groupe.

MARCHE PUBLIC - ENTRETIEN ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLORE - AVENANT N°1

Rapporteur M. DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'entretien et de modernisation des installations de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore suite à l'augmentation du nombre de points lumineux entrant dans le cadre du marché initial, et en raison d'une recrudescence constatée des actes de vandalisme sur le territoire de la commune.

M. COMBY demande à partir de quel pourcentage un nouveau marché peut être lancé ? M. DAMPENON indique que la préfecture accepte en règle générale un pourcentage aux alentours de 15%.

M. SABATHE observe que l'augmentation de 16.34% porte sur la masse globale des travaux mais constate qu'il s'agit plutôt d'une augmentation de 60% sur les postes courants. Il

estime que le bouleversement de l'économie du marché peut être mis en avant dans le cas présent.

M. le Maire fait part du problème de la normalisation des ampoules et de leur remplacement.

M. le Maire propose de procéder à un investissement portant sur la totalité des candélabres d'un lotissement donné afin de récupérer les anciens et se constituer ainsi un stock de pièces détachées permettant la maintenance des autres lampadaires de la commune.

M. SABATHE préconise la standardisation des équipements (même des lotissements privés). Cela est effectivement mis en œuvre dans le cadre de ce marché. Il est par ailleurs précisé qu'un modèle anti vandalisme a été choisi.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2008

Rapporteur M.DAMPENON

Il est pris acte de la liste récapitulative des marchés conclus au titre de l'année 2008.

ESPACE CULTUREL JEAN-PAUL MAURRIC - MISE A DISPOSITION GRATUITE-CONVENTION AVEC LE COSCEM

Rapporteur M.ALLAMANE

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet la mise à disposition à titre gratuit de l'Espace culturel Jean-Paul Maurric au profit du COSCEM, pour l'organisation de deux manifestations par an.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-PLACE JEAN JAURES ET PLACE VICTOR HUGO

Rapporteur M.LAUGIER

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser l'occupation du domaine public :

⇒ Par un mobil home faisant office de bureau de vente sur la place Jean Jaures, à compter du 1er Janvier 2009, au prix de 26 € le m2 par mois

⇒ Par une terrasse liée à l'activité de salon de thé à l'enseigne « l'Entracte » sur la place Victor Hugo, à compter du 1^{er} mars 2009, au prix de 23 € le m2 par an (à l'exception du mercredi matin ou cette terrasse sera installée au droit de l'établissement).

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE - COMITE DE SECTEUR - CONVENTION DEPARTEMENT/COMMUNE

Rapporteur M.ESPENON

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention entre le Département du Var et la Commune, dans le cadre de la création d'un comité de secteur pour la mise en œuvre de la protection incendie par le débroussaillage des zones à risques.

M. ESPENON précise à M. SABATHE qu'un comité de secteur va être créé, avec l'appui du Conseil Général. Le but est la mise à disposition d'un logiciel permettant de référencer

toutes les maisons à risque. Des journées d'information seront également organisées avec le Conseil Général, l'ONF, les pompiers. L'accent est mis sur les actions de prévention.

DENOMINATION DES CIMETIERES

Rapporteur M. Gérard SIMON

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer les noms suivants :

- ⇒ Cimetière « Central » à l'ancien cimetière
- ⇒ Cimetière de « La Bastidette » au nouveau cimetière

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

⇒ **Décision n° 09/01** du 7 janvier 2009 de placer les fonds provenant de l'aliénation de biens immobiliers du patrimoine communal et d'ouvrir à ce titre un compte à terme d'un montant de 500 000 €, d'une durée du placement de six mois d'un taux nominal de 1.65% (taux en vigueur au 07 Janvier 2009)

⇒ **Décision n°09/02** du 16 février 2009 de signer l'avenant à la convention conclue avec le Département du Var précisant la destination des locaux sise place Castellin « Villa Fille »

M. Le Maire propose de mettre à disposition, prochainement pour l'opposition, un bureau au 1^{er} étage de la Mairie, à raison de trois après-midi par semaine pour M.SABATHE et deux après-midi pour M.CODOMIER, aux heures d'ouverture (13h30 – 17h00),.

Mme MOUSSAOUI n'a fait part d'aucune demande.

M.SABATHE propose pour sa part le lundi, mercredi et vendredi.

Les deux partis de l'opposition sont d'accord sur le principe.

Un téléphone ainsi qu'une armoire seront mis à disposition, l'informatique étant en prévision.

Concernant les affaires scolaires, Mme FACHE revient sur l'éventualité de l'ouverture d'une classe à l'école Jules-Ferry et demande dans quel local elle fonctionnera.

M. Le Maire précise que la cloison des ateliers sera abattue en accord avec les parents et le corps enseignant pour installer cette classe supplémentaire.

Mme FACHE souhaite également connaître les prévisions d'effectifs concernant l'école Jean Moulin.

M. le Maire évoque la diminution des effectifs et le vieillissement de la population sur La Crau. En effet, les moins de 25 ans représentent aujourd'hui à peine 20% de la population.

M. Le Maire précise que la carte scolaire sera revue sur la Crau (et non sur la Moutonne) conformément aux négociations en cours avec l'Education Nationale.

Une fermeture de classe est prévue sur l'école Jean Giono. M. le Maire précise que certaines classes dans des écoles n'ont que 15 élèves et d'autres en comptent 31, notamment à la Moutonne.

Par ailleurs, M.FACHE s'étonne du refus de la déclaration liminaire opposée à M.COMBY et du fonctionnement du Conseil. Elle souhaite que chaque point de vue soit exprimé librement car cela est le fondement de la démocratie.

M. Le Maire répond que la base de la démocratie est de respecter le règlement et précise que le débat a lieu à la fin du conseil.

M. Gérard SIMON insiste sur le respect de l'ordre du jour.

M. SABATHE revient sur le projet du Fenouillet et demande si les autorisations préfectorales ont été obtenues.

Ces autorisations ne sont pas nécessaires car ce sont des installations légères. En revanche, il est important d'avoir les autorisations et les préconisations des pompiers concernant les risques incendies. Il rappelle que la Chapelle est un atout supplémentaire car elle peut servir d'abri ; l'accès au nord et par le versant coté Hyères servent également d'échappatoire (soit 3 issues).

Mme FACHE demande si ce projet est générateur de bruit. M. le Maire indique qu'il sera réalisé dans le respect de l'environnement. Il ne sait toutefois pas encore sous quelle forme : régie ou délégation de service public ?

Pour clôturer, M. le Maire apporte certaines précisions sur le fonctionnement de son cabinet.

La séance est levée à 23h16.

La Secrétaire de séance

B.FILIPPI